

Les aides pour l'apprenti en Région Hauts-de-France

Etre apprenti permet d'avoir accès à de nombreuses aides. Certaines sont régionales, d'autres nationales.

Lors de l'entrée au CFA, le centre de formation remet une carte d'étudiant des métiers. La carte d'Etudiant des métiers en vue d'accéder à des réductions tarifaires identiques à celles dont bénéficient les étudiants de l'enseignement supérieur.



L'aide de l'État

Aide au financement du permis de conduire :

Depuis le 1^{er} janvier 2019, les apprentis majeurs peuvent bénéficier d'une aide d'Etat de 500€ pour financer leur permis de conduire.

Lien vers le site



Les aides régionales :

Carte Génération Hauts de France :

Aide à l'équipement :

La Région Hauts-de-France octroie aux apprenti(e)s une carte d'un montant de 200 € utile à l'achat d'équipements ou de fournitures.

Lien vers site Carte Génération Hauts de France

Aide au transport, Hébergement, restauration :

Aides forfaitaires pour l'hébergement (forfait de 80€ par an), la restauration (forfait de 100€ par an) et le transport (jusqu'à 200 € en fonction de la distance Domicile/CFA).

- Aide au transport
- Aide à l'hébergement
- Aide à la restauration

En route pour l'emploi :

La Région met à disposition des bénéficiaires des véhicules pour 1 euros par jour travaillé (entreprise et CFA). L'assurance du véhicule est également prise en charge par la Région. Le carburant est à la charge du bénéficiaire ainsi que les dépenses de péage et de parking, de même que le paiement des éventuelles contraventions.

Aide valable 1 mois, renouvelable une fois.

Lien vers le site

Fonds de Solidarité des Apprenti(e)s (FSA) :





Le FSA peut être sollicité par tout(e) apprenti(e) et vise à répondre à des besoins urgents ou exceptionnels pour se loger, se soigner, se nourrir, se déplacer ou s'équiper.

Lien vers le site

Dispositif Reprise Région en cas de rupture de contrat :

Le but est de maintenir en formation pour une durée de 3 à 6 mois tout jeune ayant rompu son contrat d'apprentissage et en recherche d'un nouveau contrat. Les jeunes éligibles au dispositif pourront bénéficier d'une rémunération prise en charge par la Région, sur avis favorable du directeur du centre de formation.

Lien vers le site

Aide au permis de conduire pour l'insertion professionnelle des jeunes des **Hauts-de-France PERM:**

Elle prend la forme d'une aide individuelle plafonnée à 90 % du coût présenté dans le devis dans une limite de 1350€ pour les apprentis. Pour les apprentis majeurs, l'aide de l'Etat au permis sera déduite du montant de la subvention régionale.

Lien vers le site



Les autres aides :

Voyages en train

La SNCF propose toute une gamme de cartes et réductions, qui permettent de voyager l'esprit léger. Carte jeune et réductions pouvant aller jusqu'à -75 %, ou abonnement apprenti sur les trajets.

Aide au logement via Action Logement :

Pour favoriser l'alternance, l'apprentissage et les contrats de professionnalisation, Action Logement propose une aide au logement prenant en charge une partie du loyer de ces jeunes, devenus salariés à part entière.

- Subvention jusqu'à 100 € par mois pour alléger le montant du loyer
- Financement du dépôt de garantie
- Garantie de loyer gratuite www.visale.fr

Lien vers le site Action Logement

Aide Personnalisée au Logement (APL) et Prime d'activité (selon la situation)

L'APL peut être versée aux apprentis, selon leur situation, par la caisse d'allocation familiale dont ils dépendent.

Simulateur d'aide personnalisée au logement de la CAF



